

# Les règles de vie du Pédibus



**Chers Parents**

**Le Pédibus fonctionne comme  
un vrai bus, à horaires et trajets fixés.**

- 1** L'enfant doit être à l'heure à l'arrêt prévu.  
Le Pédibus n'attend pas les retardataires.
- 2** Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du Pédibus. Ils les déposent et viennent les rechercher à l'arrêt du Pédibus prévu. Les conductrices ne sont pas responsables du trajet entre l'arrêt et le domicile des enfants.
- 3** En cas d'absence, les parents sont tenus d'excuser dès que possible leurs enfants en prévenant la conductrice chargée de la tranche horaire concernée.
- 4** Sur le plan des assurances (responsabilité civile / accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain.
- 5** Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, la responsabilité de son comportement incombe aux parents. Les parents restent seuls responsables du comportement de leurs enfants.

**SIGNATURE**

---

La mobilité  
d'avenir

